

Postulat Jean-Daniel Carrard – Curatelles : où va-t-on ?

Texte déposé

Nous avons vu, dans le cadre du budget 2020, une pérennisation de dix postes des collaborateurs suite à l'augmentation du nombre de mandats liés à la réforme dite des cas lourds, avec pour corollaire une augmentation budgétaire du centre de coût 022 *Service des curatelles et tutelles professionnelles* de 2,7 millions. Le budget alloué aux auxiliaires et travailleurs temporaires a pris l'ascenseur au budget 2020 en augmentant à lui seul de CHF 1,5 million environ.

Au-delà de la partie financière, et si on peut saluer cette décision du Conseil d'Etat d'octroyer de l'aide dans ce secteur difficile, il semble que le Grand Conseil devrait être renseigné sur la situation réelle de l'Office des curatelles et de son évolution.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de fournir un tableau récapitulatif des cas existants en fonction des différents degrés de complexité, ainsi que la nature des cas.

Nous demandons aussi une projection sur l'entier de l'année 2020 ainsi que 2021.

L'idée n'est pas de mettre en doute le soutien que nous devons apporter dans ce secteur, mais de s'assurer de l'efficacité entre l'augmentation des postes et du budget adopté et les besoins de la société.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean-Daniel Carrard
et 35 cosignataires*

Développement

M. Jean-Daniel Carrard (PLR) : — La mise en œuvre de la réforme des tutelles et curatelles entreprise en 2015 a notamment abouti à la suppression des curatelles imposées à partir du 1^{er} janvier 2018. Deux campagnes de recrutement de curateurs privés volontaires ont été lancées, en juin 2017 et en mai 2019. Alors que l'objectif était de recruter 350 à 400 curateurs volontaires par an, 529 personnes ont été nommées au 31 décembre 2018 et elles sont en charge d'un ou de plusieurs mandats. D'où la question que l'on peut se poser aujourd'hui : où en sommes-nous avec le fort élan d'intérêt rencontré par les campagnes de recrutement de curatrices et curateurs volontaires ? En 2017, le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) gérait 3120 mandats de protection de l'adulte et 610 mandats de protection de l'enfant. Quels sont les chiffres réactualisés en 2019 et les prévisions pour les années à venir ?

Dans le cadre de la Loi d'application du droit fédéral et de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAAE), le SCTP assure, par le biais du Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés (BAC), la formation et le soutien aux curateurs et tuteurs privés du canton de Vaud et il assure également leur information par le biais du site internet du *Manuel à l'usage des mandataires privés*, avec la mise à disposition de documents et de modèles spécifiques. Cette formation rencontre-t-elle du succès en matière de soutien et de formation des curateurs privés ? Ainsi que je l'ai annoncé dans mon postulat, le budget 2020 connaît une augmentation importante de pérennisation des collaborateurs et, respectivement, un supplément de 10 ETP pour des mandats liés aux cas lourds. Cette tendance à la hausse des cas dits lourds est-elle toujours d'actualité ? Vous aurez compris que je demande tout simplement des explications sur la politique dans ce secteur et sur les conséquences qui pourraient en découler.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.